



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 053-215301698-20260602-A202628-AI



## DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

### COMMUNE DE OLIVET

ARRETE N°2026-28 du 2 JUIN 2026

Donnant délégation de fonction à Monsieur Michel LORICHON  
Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Olivet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu la délibération fixant le montant des indemnités des élus,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à **Michel LORICHON**,

### ARRETE

#### ARTICLE 1

L'arrêté n°2026-14 du 16 mars 2026 est modifié comme suit :

#### ARTICLE 2

Il est donné à **Monsieur Michel LORICHON**, conseiller, **délégation de fonction**, sous ma surveillance et ma responsabilité pour : la voirie, les bâtiments, les marchés publics.

#### ARTICLE 3

Dans les mêmes conditions, **délégation de signature** est donnée à **Monsieur Michel LORICHON** pour tous actes, décisions et documents relevant des domaines mentionnés à l'article 1.

#### ARTICLE 5

La délégation en matière **de bâtiments communaux et de voirie** est partagée avec M. Frédéric BARDOLS, 1<sup>er</sup> adjoint. L'exercice de cette délégation s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :

M. Frédéric BARDOLS, adjoint au maire ;

M. Michel LORICHON, conseiller municipal.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BARDOLS, la délégation est exercée par M. Michel LORICHON.

#### ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

Notifié le 02 / 06 / 2026

Fait à OLIVET, le 02 / 06 / 2026

Le Maire,  
Éric MORAND

